

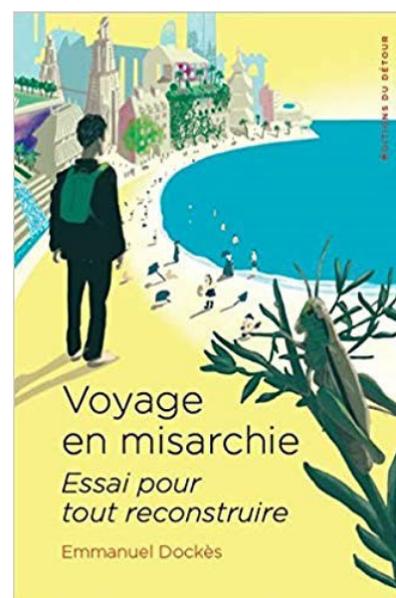
Rien n'est acquis, tout est à partager. Rencontre avec Emmanuel Dockès

Défenseur et réformateur du droit du travail en France, Emmanuel Dockès ne manque pas d'astuces techniques et de propositions audacieuses pour garantir davantage de protection sociale en conciliant les aspirations à la liberté et à l'égalité. Il a même imaginé un nouveau régime où toute domination politique ou économique serait réduite au maximum. Nous nous sommes entretenu avec lui en vue d'ouvrir les imaginaires à propos de la sécurité sociale du futur.

Emmanuel Dockès est d'abord un homme fort sympathique, assertif, généreux et indépendant, dans sa pensée comme dans sa manière de mener sa route. Son statut officiel : professeur de droit du travail entre Paris et Lyon. Ses recherches et publications dénoncent l'inflation législative en la matière, qui complexifie le droit jusqu'à le rendre illisible par les premiers concernés, et multiplie les dérogations, toujours en faveur des patrons ou des investisseurs. Il a créé, en 2015, le Groupe de recherche pour un autre Code du travail. Celui-ci a accouché deux ans plus tard d'une version simplifiée du Code du travail, quatre fois plus courte que celui en vigueur et recentrée sur le droit des travailleurs¹.

Emmanuel Dockès ne se cantonne pas à la législation du travail. Il réfléchit à de nombreuses questions propres à notre temps, telles

que l'écologie et la liberté religieuse, ou à l'organisation de toute collectivité (justice, monnaie, propriété, éducation...). La force de sa pensée consiste à proposer des mécanismes juridiques simples pour résoudre les impasses actuelles ou des apories plus fondamentales telle que l'articulation entre le maximum de liberté et le minimum d'inégalité.



¹ Emmanuel Dockès, *Proposition de code du travail 2017* Sous l'égide du Groupe de recherche pour un autre Code du travail (GR-PACT), Paris, Dalloz, 2017.

Un voyage au plus près de chez nous

Par une démarche originale et assez rare pour être relevée, il a récemment exposé ses idées² à travers la forme romanesque du récit utopique : *Voyage en misarchie*³. Le personnage principal y débarque par accident en Arcanie, un pays inconnu dont il découvre, pas à pas, le fonctionnement et le régime misarchique au gré de ses rencontres, de ses conflits, de sa recherche de nourriture, de vêtements, d'argent, d'un logement, d'un travail...

Littéralement, « misarchie » signifie la haine du pouvoir. Emmanuel Dockès la définit comme « un régime dont le

principe est une réduction maximale des pouvoirs et des dominations ». Ce n'est donc pas l'anarchie. C'est en quelque sorte une radicalisation ou une réactivation de l'objectif initial de la démocratie et de l'État de droit : réduire, contenir, séparer, équilibrer les pouvoirs afin de garantir la liberté et l'égalité de toutes et tous.

Dockès est clairement animé par une volonté de sortir de la jungle suicidaire de l'ultralibéralisme tout en se méfiant comme de la peste de toute forme d'autoritarisme, communiste ou autre. L'Arcanie n'est ni une projection dans un futur

lointain ni une contrée coupée du reste du monde. Ses frontières jouxtent d'autres pays – du monde que nous connaissons – avec qui des échanges commerciaux se pratiquent. Les propositions qui y sont illustrées ou expérimentées sont censément toutes réalisables en France ou en Belgique dès aujourd'hui. Nous y reviendrons au terme de cette analyse : mises en œuvre ensemble, ces propositions conduiraient à la disparition de l'État et la destruction du capitalisme. Ce qui ne veut pas dire la fin des services publics, de la police ou de la liberté d'entreprendre.

La contribution fictive

Sans constituer une utopie totale et totalitaire, parfaite et inaltérable, la misarchie a établi des règles émancipatrices et égalisantes aussi bien en matière d'appartenance, culturelle ou familiale, que d'enseignement et de formation continue, de développement durable, d'urbanisme, de droit de propriété et de succession, d'accueil

des migrants... Nous avons interrogé l'auteur plus spécifiquement sur le régime de protection sociale⁴.

Au même titre qu'il cherche à concilier l'initiative individuelle en matière de création d'entreprise et l'autogestion de celle-ci par l'ensemble des travailleurs, Emmanuel Dockès cherche à surmon-

ter la contradiction entre les systèmes d'assurance et d'assistance sociales. Les deux éléments qu'il cherche à supprimer ou réduire décemment sont les inégalités sociales et les connotations négatives inhérentes à l'assistance. Celle-ci accorde quelque chose à quelqu'un de manière censément généreuse – sans aucune

² Des idées déjà esquissées dans ses articles sur le pouvoir dans les rapports de travail et son livre *Valeurs de la démocratie : huit notions fondamentales* (éd Dalloz, 2005, 183 p.).

³ Emmanuel Dockès, *Voyage en misarchie. Essai pour tout reconstruire*, éd. du Détour, 2017, 406 p. Plusieurs rééditions ont déjà eu lieu au sein desquelles il a affiné ses propositions ou répondu à des objections.

⁴ Entretien réalisé le 14 février 2020.

contrepartie – en raison de sa seule humanité : on ne peut laisser un humain mourir de faim. Le gros danger de ce système loge, aux dires de Dockès, « dans une faiblesse humaine fondamentale qui est la propension à vouloir mettre de l'ordre dans tout, à chercher des explications et une causalité pour éviter le sentiment d'injustice et de chaos, alors que le monde est un grand chaos ».

Cette tendance à plaquer de la rationalité sur le chaos pour tenter de le limiter peut aller jusqu'à l'irrationnel. Elle est à l'origine aussi bien de la science que de la religion. Il faut s'en méfier. Dans le cas qui nous préoccupe, la justification humaniste de l'assistance ne convainc pas psychologiquement nombre de gens qui y chercheront une autre explication et en auront une perception dévalorisante (« assisté », « fainéant »...). « Il faut faire très attention parce que tout système de rétribution sans cause, autre que la commune humanité, produit des dissymétries, des fractures sociales et des résurgences de méritocratie même dans le pur don. On donnera plus facilement une pièce à un mendiant qui fait des efforts qu'à celui qui

ne sent pas bon parce qu'il s'est pissé dessus alors qu'ils sont aussi humains l'un que l'autre. »

C'est pourquoi, aux yeux de l'auteur, un système de protection sociale doit limiter autant que faire se peut la rétribution sans contrepartie. Cependant, dans un contexte d'inégalités sociales, les systèmes où la contrepartie ou la cotisation ne tient pas à des différences de moyens entretiennent ou aggravent les inégalités. La seule manière de contrer ces inégalités passe par la redistribution, qui risque de retomber dans les travers de l'assistance... La psychologie humaine pouvant se contenter d'une « fausse causalité » du moment qu'elle en trouve une qui lui sied, la résolution de cette contradiction réside dans ce que Dockès nomme la contribution fictive. C'est déjà le cas du ticket de métro dont le prix ne couvre que très partiellement le coût du trajet, le reste étant financé par l'impôt. « Pourtant, les voyageurs n'ont pas le sentiment d'être assistés. Ils ont payé, ils trouvent que c'est trop cher, ils peuvent se plaindre si le service ne leur convient pas... »

La contribution s'avère donc moins fictive que symbolique. Il s'agirait de généraliser ce système en présentant tous les dispositifs de protection sociale comme des systèmes d'assurance avec cotisation et d'organiser en leur sein des mécanismes de redistribution.

La réforme des retraites en France va exactement en sens inverse. Avant, pour calculer le montant de la pension, on prenait les meilleures années de la carrière. Cela permettait une redistribution entre celles et ceux qui ont eu des carrières planes et ceux qui ont connu des périodes de chômage ou de difficultés. Tout le monde avait cotisé et personne ne se sentait assisté. La réforme actuelle de Macron supprime cette redistribution. Son principe, c'est : un euro cotisé donne un nombre égal de points de pension pour tout le monde. « Cette proportionnalité entre le montant de la cotisation et le montant de la retraite, c'est la suppression de l'effet redistributif. C'est presque la même chose qu'une accumulation, une épargne », explique Dockès.

Ne réguler qu'en cas de nécessité

Est-ce ainsi que les hommes vivent en Arcanie ? « *Alors, en misarchie, on est optimiste, on a le plein emploi ! Cela n'empêche qu'on ne laisse évidemment pas mourir les personnes incapables de travailler pour des raisons de santé, d'âge ou autre et qui n'ont pas cotisé. L'humanisme l'emporte toujours.* » Mais il n'y a pas de système de revenu minimum ou d'allocation universelle, auxquels Dockès oppose la redistribution et le partage du travail.

Le régime du travail qu'il imagine semble au premier abord fort coercitif pour une misarchie : dès l'âge de quinze ans, tout le monde doit travailler 16 heures par semaine et pas plus ! Aucune obligation, répond le juriste : il n'est pas interdit de travailler moins ni de travailler plus, mais il n'y a pas de revenu de substitution, les heures supplémentaires sont excessivement taxées⁵, coûtent plus que des heures normales aux employeurs et rapportent beaucoup moins aux salariés. Il y a donc une forte incitation à travailler moins et une forte incitation à travailler. Entre injonction et forte incitation, la nuance peut paraître minime mais elle fait la différence pour Emmanuel

Dockès... Vu que les Arcaniens commencent à travailler plus tôt, tout en continuant leurs études, que la réduction du temps de travail permet de poursuivre de plus longues carrières et que le plein emploi est ainsi assuré, le nombre d'heures travaillées n'a pas été aussi massivement réduit que le passage de 40 ou 35 heures à 16 pourrait le faire penser. Les personnes aux compétences rares, les mieux payées, font en moyenne beaucoup d'heures supplémentaires. Elles sont donc lourdement taxées. Le tout permet d'avoir des cotisations importantes qui permettent de financer diverses protections sociales.

Ce partage du travail n'opère aucune différence entre des activités qui seraient par nature marchandes et d'autres non marchandes, entre le temps de production et le temps de conception si difficile à quantifier dans les métiers de la création. La différenciation entre le marchand et le non marchand n'est en rien liée à la nature de l'activité. « *A peu près toutes les activités – être maçon, être pompier, s'occuper des enfants, être créatif... – peuvent se retrouver aussi bien dans l'économie marchande que*

dans la sphère libre ou celle de la gratuité. Elles comportent toutes une part non rémunérée qui les rend possibles ». Le fait d'être principalement dans une sphère ou dans l'autre relève de choix de société, voire même d'arbitrages individuels, qui n'ont rien à voir avec la justice ou la délibération collective. « *La question se situe de l'autre côté : est-ce qu'il y a des gens qui sont prêts à payer ?* »

Le marché resterait donc souverain en misarchie ? « *Non. Personne ne fait confiance au marché. Tout le monde sait qu'il ne régule pas. Son seul avantage c'est qu'il n'est pas autoritaire. Lorsqu'il ne dérègle pas trop, il permet une plus grande liberté. Et lorsqu'il dérègle trop, il faut réguler.* » C'est-à-dire casser les monopoles, compenser les injustices sociales par de la redistribution, freiner l'accumulation à travers la fiscalité. En misarchie, les taux d'imposition sont de 95% pour les tranches les plus élevées. « *Je ne suis pas dupe. Je sais que le laisser faire ne fonctionne pas. Le plus fort va tout rafler. Il convient de réguler tout ça, mais réguler aussi peu que possible. La priorité est à la liberté et quand ça dysfonctionne, on est bien obligé d'in-*

⁵ 77,5 % au lieu de 10% pour les heures normales. *Op. cit.*, p. 315. Cette note pour souligner que les propositions misar-chiques ont fait l'objet de calcul précis pour assurer leur viabilité.

tervenir. Or, toute intervention est un acte de pouvoir et on n'aime pas ça, en misarchie. »

Le principe d'Emmanuel Dockès se formule de la sorte : une régulation par un pouvoir ne vaut que lorsque le

pouvoir qu'elle réduit est plus nocif que le pouvoir dont elle use.

La nécessité du rapport de force

L'ennui, c'est que les grandes puissances capitalistes ne sont pas régulables. Tant qu'elles seront dominantes, la démocratie et la protection sociale seront des leurres. *« Il faut supprimer le capitalisme, ça c'est entendu, mais c'est un autre sujet. »*

Le système misarchique contient également des règles visant à empêcher l'accumulation de capital et le pouvoir qu'elle entraîne. Par exemple, si au départ l'entrepreneur est maître de son entreprise et récompensé en pouvoir et en argent pour son initiative, au fil du temps et de son besoin de salariés, ceux-ci rachètent progressivement mais automatiquement via la DET⁶ leur part de l'entreprise jusqu'à parvenir à l'autogestion. Le droit de propriété est, quant à lui, régi par deux maximes : « qui use acquiert » et « tout

s'écoule ». La maison est à celui qui l'habite, la terre à celui qui la cultive, l'outil à celui qui s'en sert. Et le droit de propriété fond avec l'écoulement de la vie⁷.

Néanmoins, si les principes sont, aux dires de l'auteur, applicables du jour au lendemain dans nos contrées où règne plus que jamais le grand capital financier, comment fait-on ? Par où commencer ? Quels sont les possibles immédiats ? *« Si je prends en compte les rapports de force actuels en France, ce qui est possible, la réponse est assez simple : c'est la destruction des avantages sociaux et l'accroissement des inégalités. »* Ce possible-là ne reçoit évidemment pas les faveurs du défenseur du droit du travail. *« Un meilleur possible suppose de modifier les rapports de force. »* Et pour ce

faire, *« tout est bon »* face au cauchemar actuel et prochain. Tout ce qui peut ne serait-ce que ralentir la marche vers le pire s'avère bienvenu, comme l'actuel mouvement social en France. *« Je le soutiens car je ne suis pas dans la logique du tout ou rien. Je préfère un petit progrès à pas de progrès du tout. Et à chaque fois, cela suppose un rapport de force un peu plus favorable. »*

À chaque étape de ce rapport de forces, Emmanuel Dockès s'estime en mesure de faire des propositions adéquates pour une meilleure protection sociale, pour davantage d'égalité et de liberté. *« Mais cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir à ce que nous voulons. Et ce que nous voulons, ce n'est pas ralentir la chute. C'est aller dans une direction radicalement différente. La misarchie serait un*

⁶ La dette de l'entreprise aux travailleurs, qui détermine aussi le nombre de voix lors des décisions. Au départ, l'entrepreneur est seul travailleur, 100% de la DET lui revient. Une retenue de 20% du salaire des travailleurs qui n'ont pas contribué à l'investissement leur permet de racheter petit à petit leur part de la DET et donc de voix. Si le travailleur quitte l'entreprise, sa part de DET lui sera remboursée. Quant à l'écart maximal entre les salaires, il est calculé en fonction de n , le nombre de travailleurs : $15x(n+5)/(n+50)$. Plus l'entreprise est petite, plus il sera faible et il ne pourra jamais dépasser 16 (il faut plus de 100 000 salariés pour arriver à 15). Et plus les employés sont nombreux, plus ils auront de voix pour limiter le pouvoir du patron. Pour plus de détails, voir *op. cit.*, pp. 293-308.

⁷ Ici intervient aussi tout un calcul selon lequel le pourcentage de propriété sur un bien est inversement proportionnel à l'âge de la personne. L'héritage est exclu. Au décès d'une personne, tous ses biens reviennent à un fond commun qui permet de remettre les biens en état avant de les remettre en vente et de compenser les différentiels d'âge entre un acheteur et un vendeur : si le premier a 25 ans, il devra acheter 75% de la valeur du bien alors que le second, septuagénaire, n'en possèdera plus que 30% (*op. cit.*, pp. 256-274).

point d'aboutissement possible en France si le rapport de force était favorable. » Contrairement à d'autres issues proposées à la catastrophe en

cours, Emmanuel Dockès a le mérite de prendre en compte le rapport de force, tout en restant démuni sur la manière de l'infléchir. Si ce n'est qu'il

nous faut continuer à lutter par tous les moyens possibles.

Mathieu BIETLOT
Février 2020

Sources et ressources

Emmanuel DOCKÈS, *Valeurs de la démocratie : huit notions fondamentales*, Paris Dalloz, 2005.

Emmanuel DOCKÈS, *Proposition de code du travail 2017*
Sous l'égide du Groupe de

recherche pour un autre Code du travail (GR-PACT), Paris, Dalloz, 2017.

Emmanuel DOCKÈS, *Voyage en misarchie. Essai pour tout reconstruire*, Paris, Éd. du Détour, 2017

Carmelo VIRONE, *Un droit au service d'un idéal de démocratie et de justice*. Entretien avec Auriane LAMINE, éd. en ligne Smart, 2020.

Voyage en misarchie est disponible dans notre centre de doc.

[Consultez son catalogue en ligne](#)